



MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées au transport collectif entre les autoroutes 440 et 640 à Laval et à Bois-des-Filion

Séance d'information
27 mai 2014



Plan de présentation

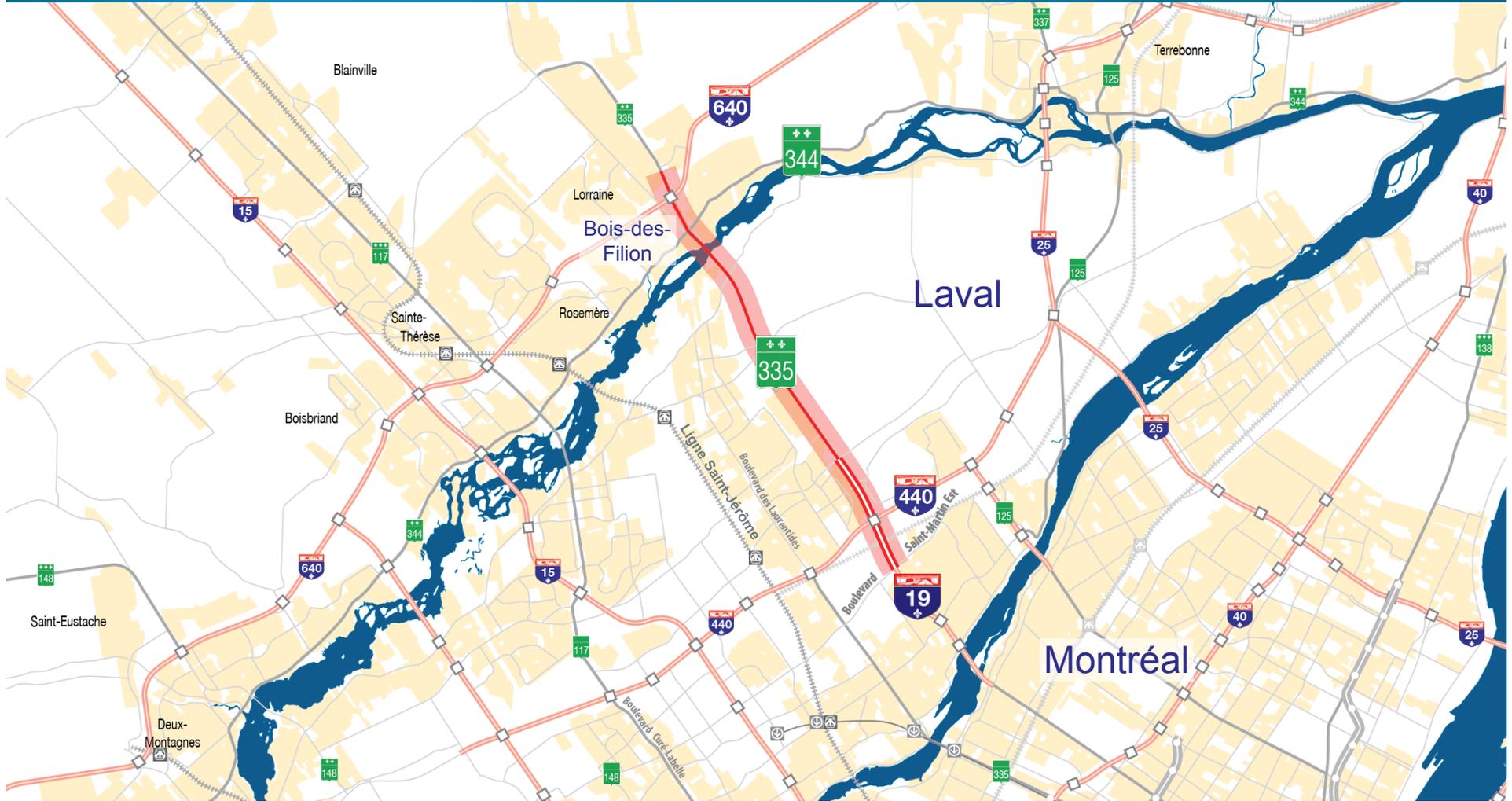
- Localisation et historique
- Contexte d'intervention
- Projet
- Description du milieu
- Impacts et mesures d'atténuation
- Échéancier et coûts



Localisation et historique



Localisation et historique



Localisation et historique

Années 1970

- Acquisition d'une emprise en vue de la construction d'une autoroute de Montréal jusqu'au nord de l'A-640
- Construction de l'A-19 entre le boul. Henri-Bourassa et l'A-440
- Reconstruction du pont Athanase-David

Années 1990

- Construction de l'A-19 entre l'A-440 et le boul. Dagenais Est

Années 2000

- Construction de l'actuelle R-335, au nord du boul. Dagenais Est
- Améliorations continues sur la R-335, dans l'emprise de l'A-19



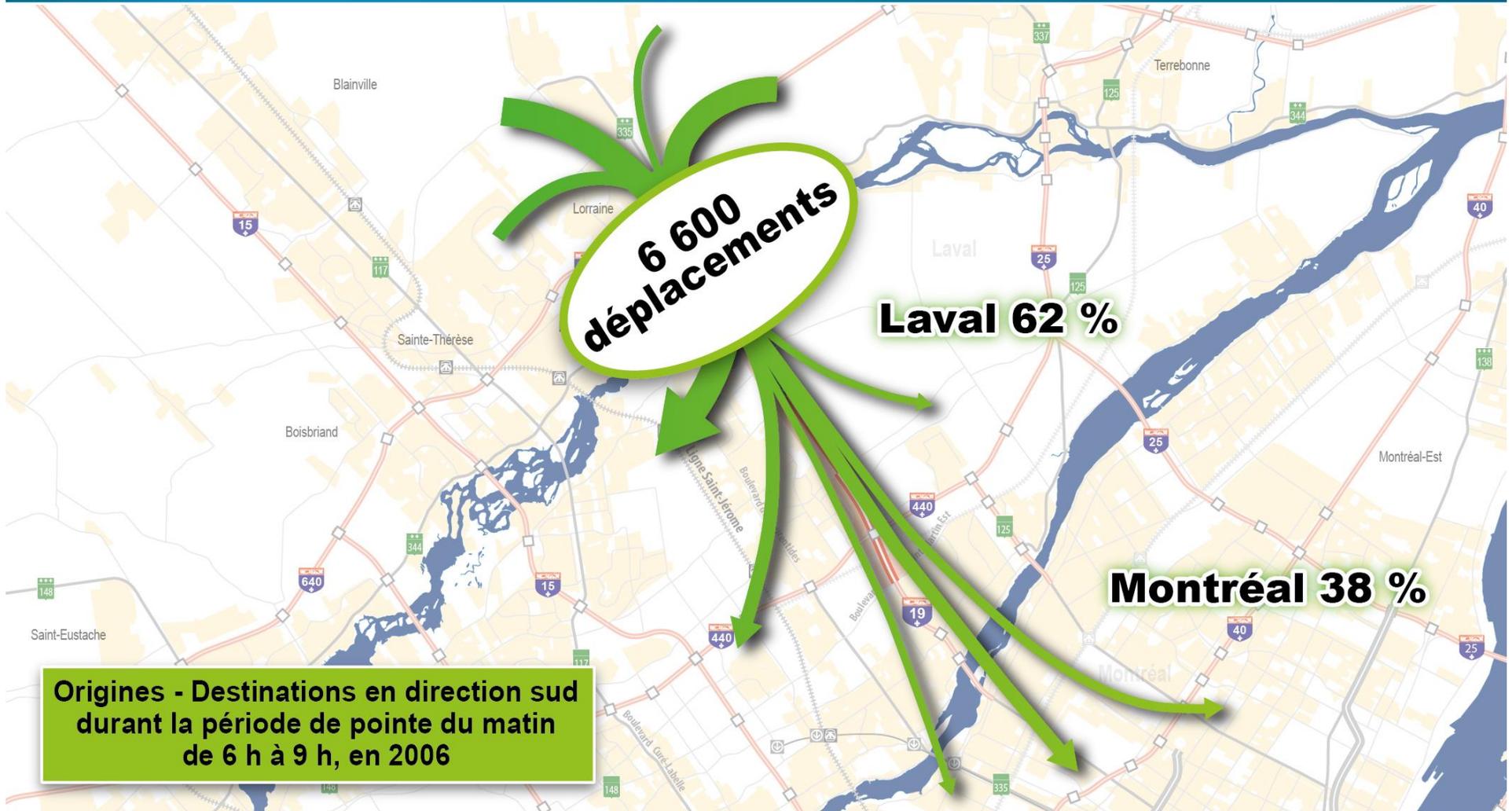
Contexte d'intervention



Contexte d'intervention

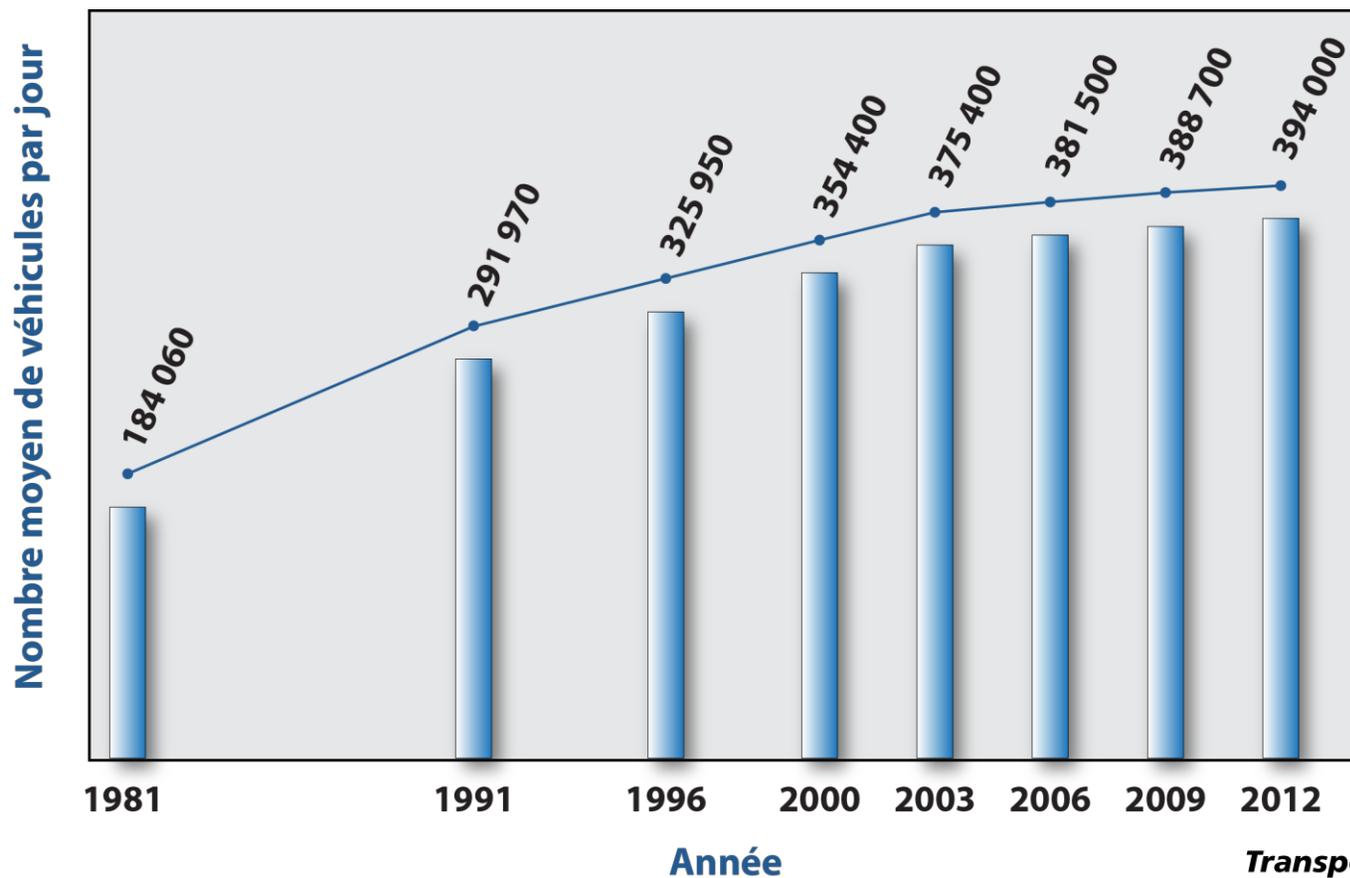
- Croissance démographique importante sur la Couronne Nord
- Congestion récurrente sur la R-335, entre l'A-440 et l'A-640
- Discontinuité de l'aménagement géométrique de la R-335
- Intersections sursaturées à la R-344 et au boul. Dagenais Est
- Débordement sur le réseau municipal, notamment sur le boul. des Laurentides
- Réseaux de transport déficients et peu de services de transport collectif sur la R-335, au nord de l'A-440
- Enclavement des zones industrielles de Bois-des-Filion et de Terrebonne

Contexte d'intervention



Contexte d'intervention

Évolution de l'achalandage aux ponts de la rivière des Mille Îles de 1981 à 2012
(totaux pour les autoroutes 13, 15 et 25, et les routes 117, 125, 148 et 335)





Projet



Projet – objectif

11

**Conformément à la mission et au plan stratégique
du ministère des Transports**

Définir un corridor de transport permettant des déplacements efficaces et sécuritaires pour tous les modes (routier, collectif, actif) en cohérence avec les réseaux métropolitains et en respectant les principes de développement durable.

Projet

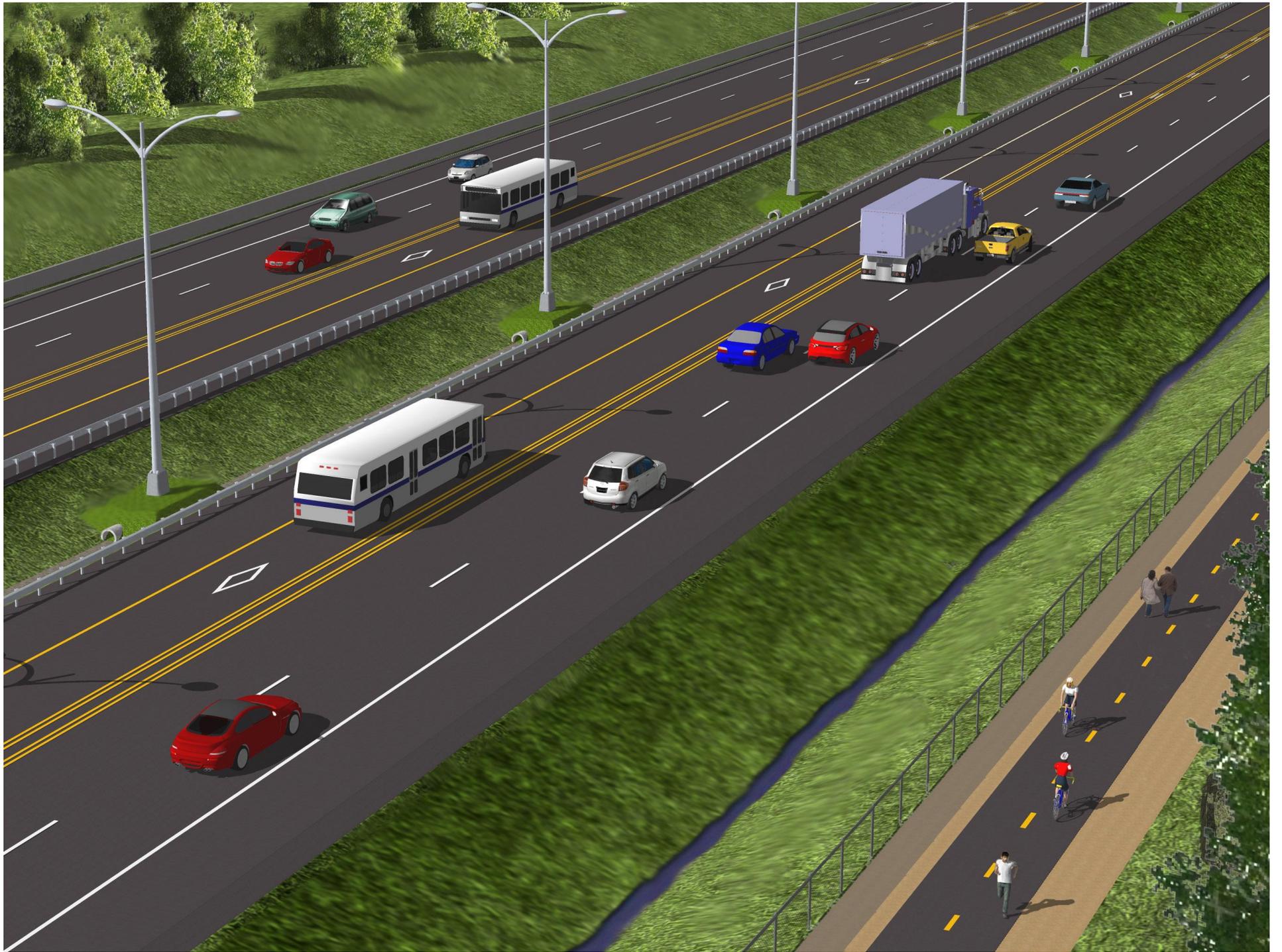
Démarche

- Études réalisées
 - opportunité
 - avant-projet préliminaire
 - impacts sur l'environnement
- Étape actuelle
 - procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement

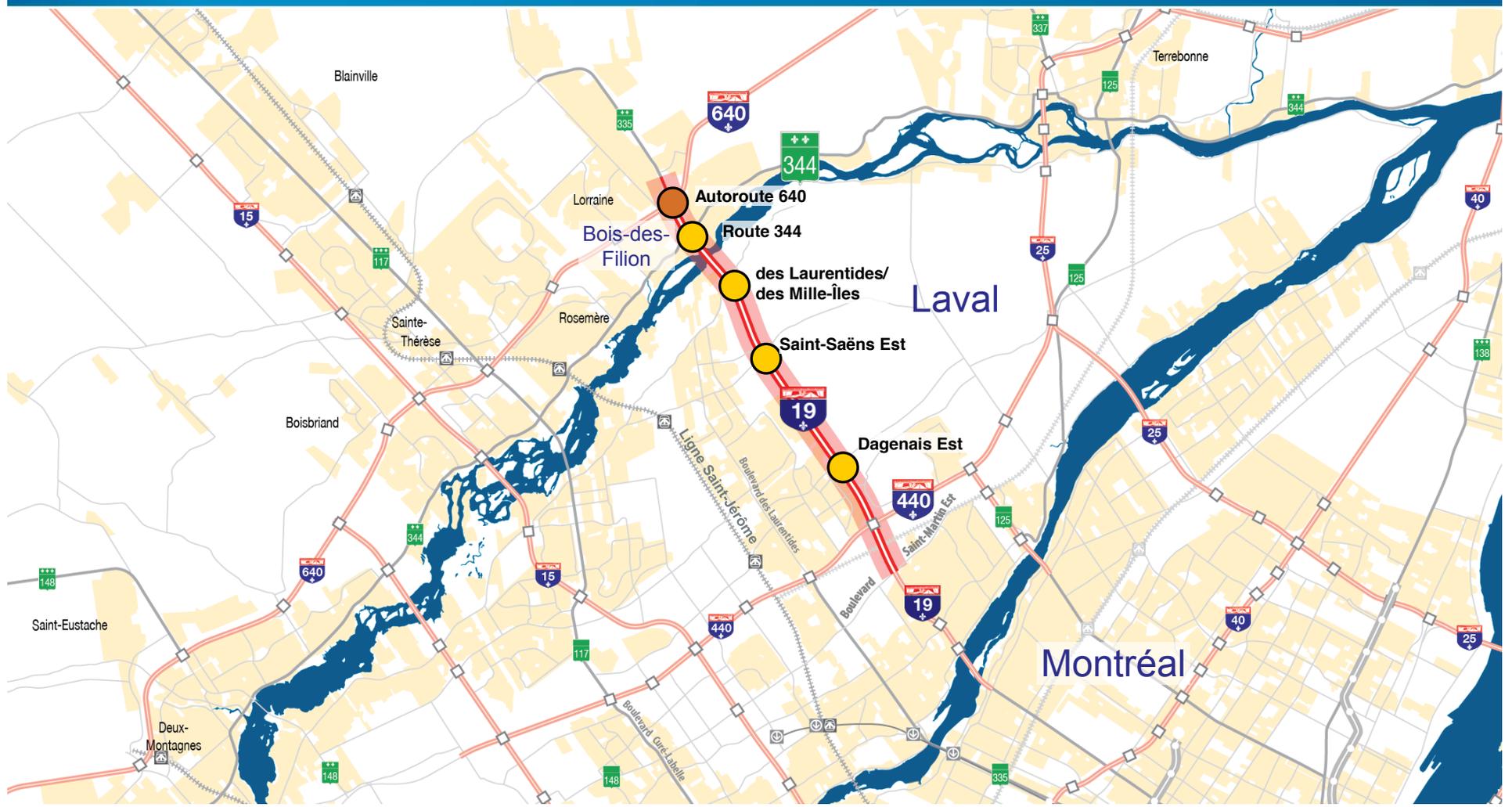
**Tout au long du processus :
consultations
auprès de
citoyens, d'élus et
d'organismes**

Critères

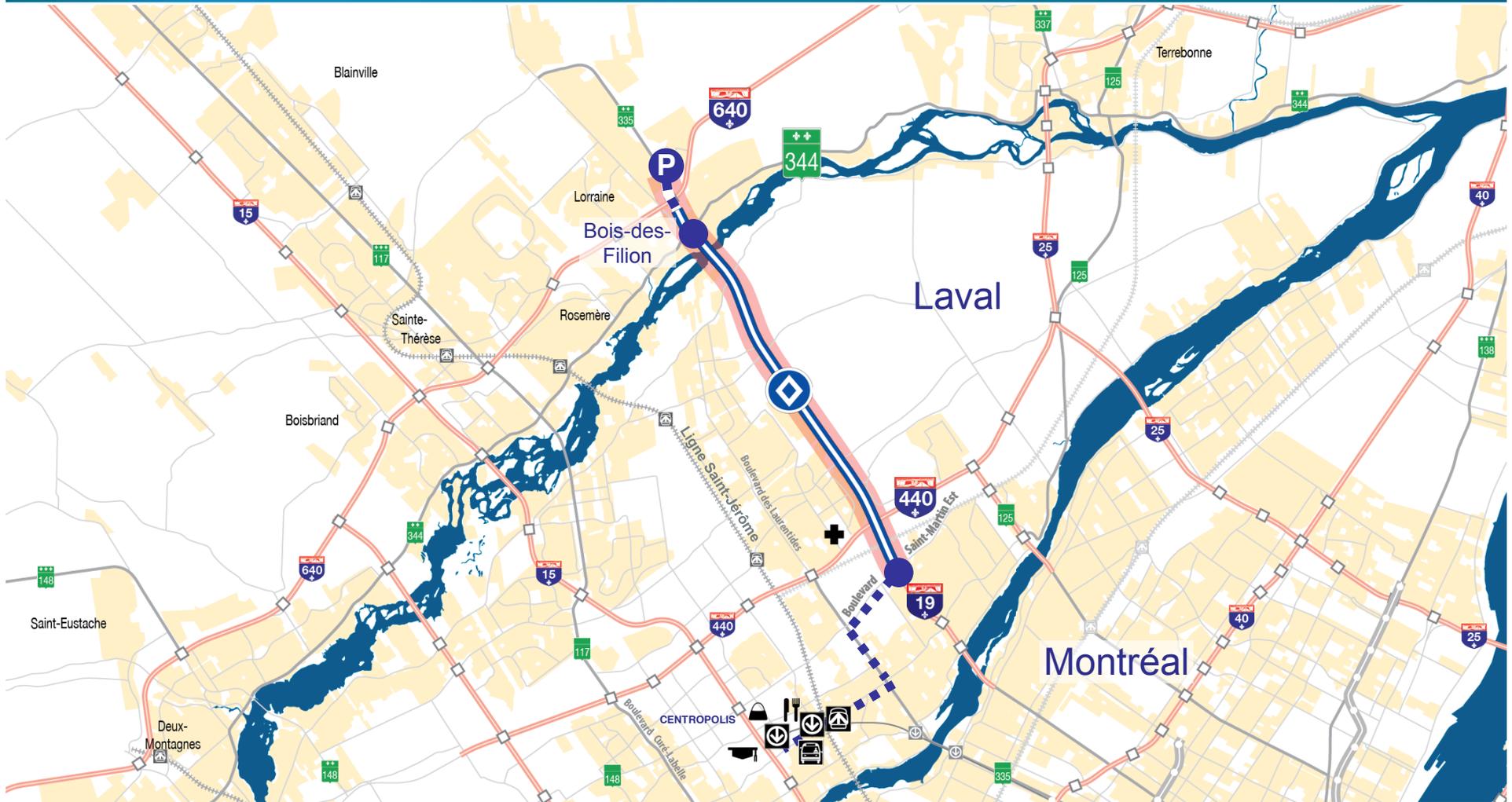
- Permettre l'implantation d'un lien efficace en transport collectif
- Améliorer la fonctionnalité du réseau
- Conserver et améliorer les liens piétonnier, cycliste et récréatif
- Se limiter à l'emprise existante
- Assurer la sécurité des usagers



Projet – transport routier



Projet – transport collectif



Projet – transport actif et récréatif



Projet

18

- Parachèvement de l'autoroute à 2 voies par direction entre l'A-440 et l'A-640 (8 km)
- Voie réservée fluide et continue dans chaque direction exclusive aux autobus (10 km)
- Quatre nouveaux échangeurs : R-344, boul. des Laurentides/des Mille-Îles, rue Saint-Saëns Est et boul. Dagenais Est
- Parachèvement de l'échangeur A-640/A-19
- Stationnement incitatif (A-640/A-19)
- Réaménagement du pont Athanase-David et ajout d'un nouveau pont à l'est
- Piste multifonctionnelle (9 km)

Projet – résultats anticipés

- Améliore les conditions de circulation
- Inclut des infrastructures de transport collectif qui permettront d'offrir :
 - un niveau de service favorisant le transfert modal
 - la flexibilité nécessaire pour s'ajuster aux besoins des usagers
- Réduit les temps de parcours et le nombre de kilomètres parcourus pour l'ensemble des usagers de la Couronne Nord
- Diminue la circulation de transit sur le réseau local, notamment sur le boul. des Laurentides
- Facilite l'accès aux pôles d'enseignement et d'emploi

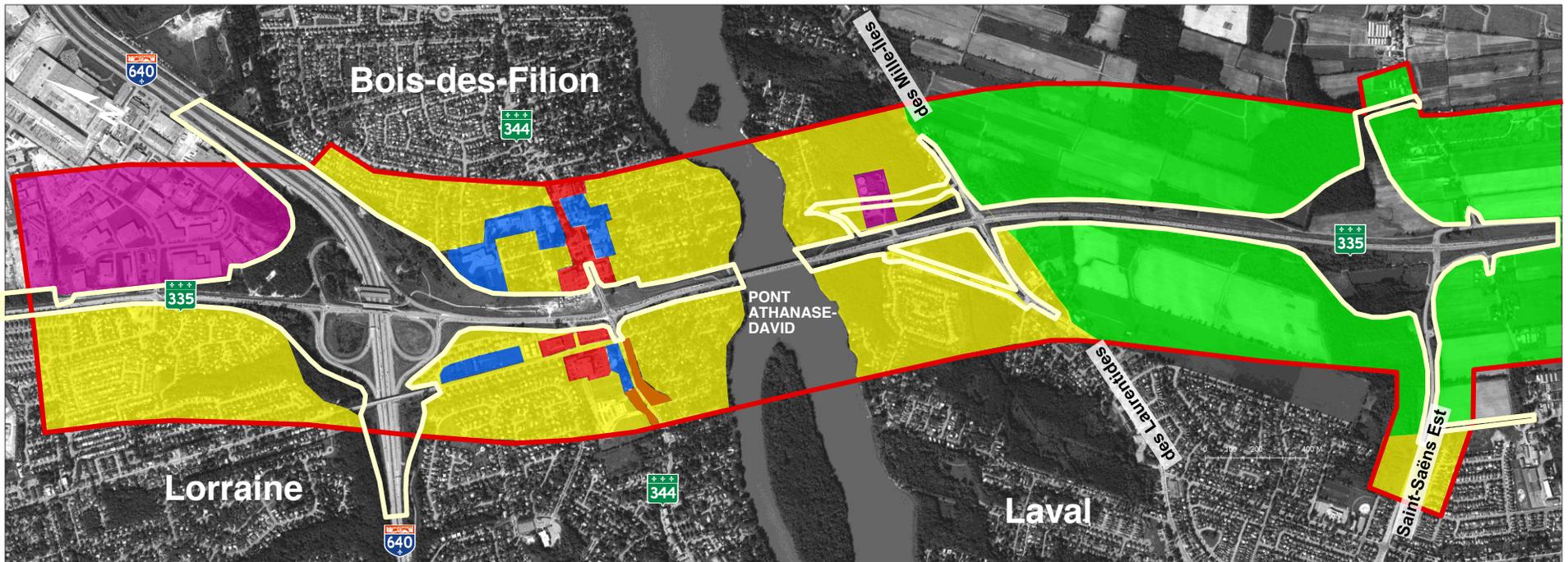


Description du milieu



Description du milieu

Section nord



-  Secteur résidentiel
-  Zone agricole
-  Secteur industriel
-  Secteur commercial
-  Secteur institutionnel
-  Usage mixte

Description du milieu

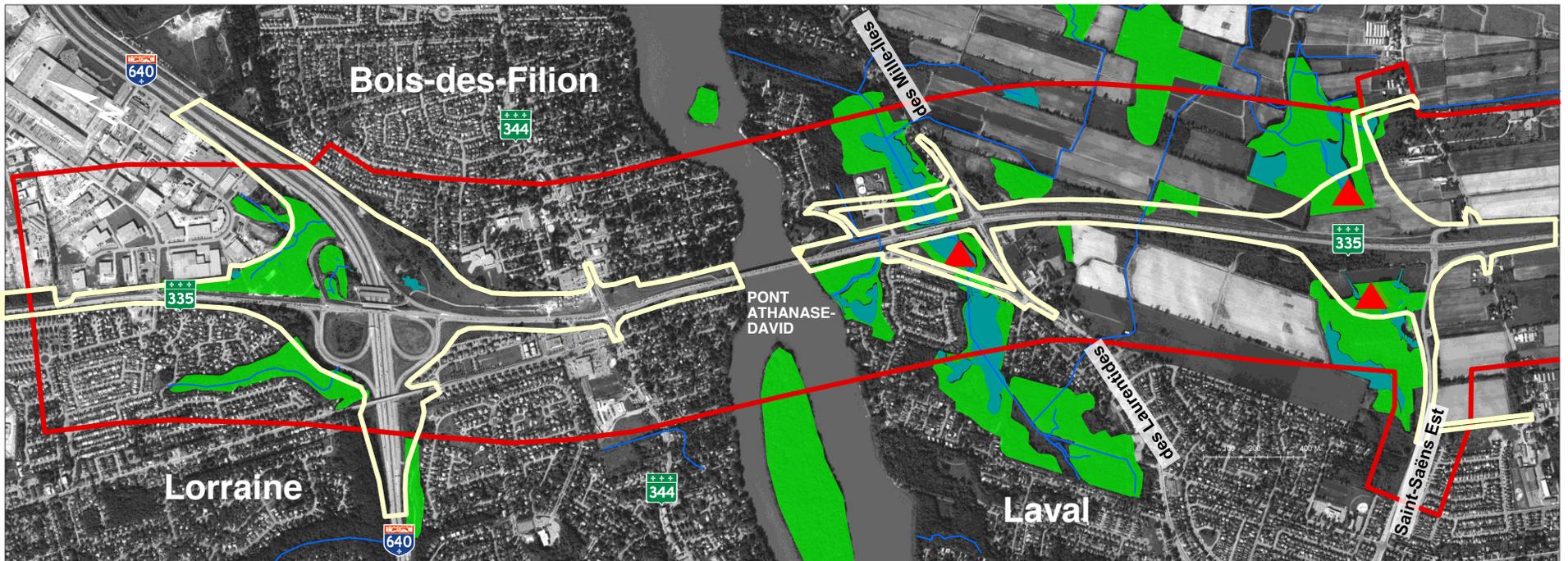
Section sud



- Secteur résidentiel
- Secteur commercial
- Zone agricole

Description du milieu

Section nord



- Boisés**
- Milieux humides**
- Flore à statut précaire**

Description du milieu

Section sud



- Boisés**
- Milieus humides**
- Flore à statut précaire**



Impacts et mesures d'atténuation



Impacts et mesures d'atténuation

Perturbation des milieux naturels DURANT les travaux

- Conserver la végétation lorsque possible
- Éviter de perturber les milieux naturels pendant la construction
- Interdire les travaux durant la période de reproduction du poisson
- Contrôler l'érosion et ajuster les méthodes de travail au besoin

Impacts et mesures d'atténuation

Pertes de milieux naturels APRÈS les travaux

- Ajustement du tracé définitif pour réduire les pertes
- Réalisation d'aménagements à l'intérieur de l'emprise, notamment du reboisement
- Compensation des pertes résiduelles :
 - milieux humides
 - superficies boisées
 - espèces végétales à statut précaire
 - habitat du poisson
- Programme de suivi des compensations sur 5 ans

Impacts et mesures d'atténuation

Qualité de l'air modifiée DURANT les travaux

- Utilisation d'eau ou d'abat-poussière
- Mesures pour réduire les polluants produits par la machinerie (ex. : limiteur de ralenti moteur)

Polluants et gaz à effet de serre APRÈS les travaux

- Amélioration du bilan régional

Impacts et mesures d'atténuation

Climat sonore modifié DURANT les travaux

- Respect des seuils de bruit du Ministère en tout temps
- Relevés sonores à chaque nouvelle activité
- Avis aux citoyens avant la réalisation de travaux bruyants de soir ou de nuit
- Personne-ressource à joindre au Ministère

Climat sonore modifié APRÈS les travaux

- Construction de nouveaux écrans antibruit
- Suivi des impacts résiduels

Impacts et mesures d'atténuation

Faible perturbation de la navigation DURANT les travaux

- Maintien de la navigation en tout temps
- Zone de navigation balisée

Aucun impact sur la zone agricole

- Maintien du lien est-ouest
- Maintien du lien au-dessus de la rivière des Mille Îles

Impacts et mesures d'atténuation

Paysage modifié APRÈS les travaux

- Aménagement paysager et plantations
- Traitement architectural sur les ouvrages d'art
- Intégration des écrans antibruit

Impacts et mesures d'atténuation

Perturbation de la circulation DURANT les travaux

- Phasage des travaux pour minimiser les impacts sur la circulation
- Maintien du lien est-ouest
- Maintien du lien piétonnier et cyclable au-dessus de la rivière des Mille Îles
- Communications pour annoncer les travaux et les fermetures

Impacts et mesures d'atténuation

Programme de surveillance

- Intégration des mesures d'atténuation et des conditions du décret environnemental dans le programme de surveillance
- Surveillance environnementale quotidienne et rigoureuse
- Application de pénalités en cas de non-respect des exigences
- Arrêt du chantier en cas de négligence de l'entrepreneur



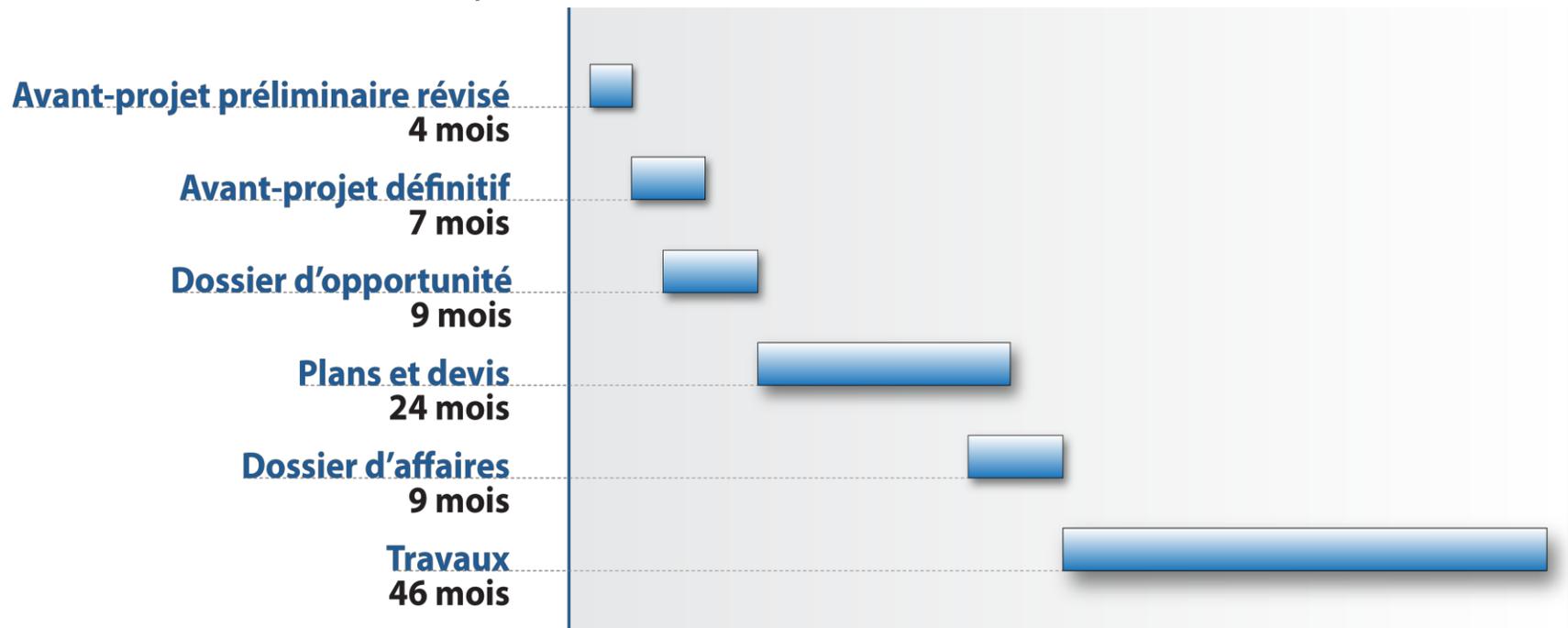
Échéancier et coûts



Échéancier et coûts

35

- Échéancier préliminaire (à la suite du décret environnemental)



- Estimation préliminaire des coûts : de 500 à 600 M\$, à préciser à l'étape du dossier d'affaires

35



a19@mtq.gouv.qc.ca



www.mtq.gouv.qc.ca

